



SYNTHÈSE

Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle

Le Programme de financement à la mission en exploitation sexuelle (PMES) vise à offrir un soutien financier récurrent aux organismes d'action communautaire possédant une mission spécifique en prévention de l'exploitation sexuelle et possédant une expertise et un savoir-faire reconnus en la matière. La complexité des interventions dans le domaine requiert une adaptation constante des façons de faire, le développement de connaissances particulières et la mobilisation de plusieurs partenaires, et ce, à long terme. Il est donc souhaité que les organismes bénéficiaires puissent déployer des stratégies durables et maintenir des partenariats à long terme grâce à ce programme de financement.

OBJECTIF DU PROGRAMME

Le PMES vise à :

- Consolider l'expertise et le savoir-faire reconnus comme de bonnes pratiques en matière d'exploitation sexuelle;
- Pérenniser les actions de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle menées par les organismes communautaires;
- Maintenir ou améliorer la gestion organisationnelle, le plan de développement des ressources humaines, la formation continue et la supervision clinique des organismes communautaires ayant une mission spécifique en exploitation sexuelle;
- Contribuer au développement et à la bonification des services de prévention, de soutien et de protection offerts aux jeunes à risque ou victimes d'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux jeunes susceptibles de devenir exploiteur.

Ultimement, les résultats attendus par le PMES sont de répondre aux besoins engendrés par le phénomène de l'exploitation sexuelle.

ADMISSIBILITÉ

Organisations admissibles:

- Les organismes d'action communautaire autonome répondant aux huit critères définis dans le *Cadre de référence en matière d'action communautaire* du ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité sociale sont admissible.
- Seuls les organismes ayant une mission spécifique de prévention de l'exploitation sexuelle des jeunes de 12 à 35 ans sont admissible.

L'organisme doit également répondre aux critères suivants:

- Intervenir en matière d'exploitation sexuelle au Québec depuis plus de 3 ans;

- Avoir des sources de financement variées et démontrer, états financiers à l'appui, une santé financière suffisante pour mener sa mission spécifique en exploitation sexuelle à terme;
- Faire la démonstration d'une saine gestion;
- Avoir des pratiques organisationnelles et de gestion qui favorisent le développement des ressources humaines ainsi qu'un encadrement clinique adéquat;
- Produire au registraire des entreprises une déclaration de mise à jour annuelle;
- Adhérer à un code éthique reconnu régissant les relations entre les intervenants et les personnes rejointes;
- Faire partie d'un regroupement d'organismes local, régional ou national.
- Démontrer une connaissance aigüe de son territoire, principalement au niveau des dynamiques sociales et prostitutionnelles;
- Démontrer une connaissance aigüe de la clientèle rejointe et des problématiques de celle-ci;
- Démontrer la qualité de son réseau de partenaires;
- Être reconnu par les organismes issus du réseau de la santé et de services sociaux, du réseau communautaire et du service de police de la région ou du secteur de la recherche universitaire;
- Être au cœur d'une démarche structurée et cohérente de prévention et d'intervention auprès de la clientèle ciblée;
- Présenter un plan d'action adapté aux besoins du milieu et de la clientèle ciblée.

REDDITION DE COMPTES

Les modalités précises de reddition de comptes seront détaillées dans le protocole d'entente à conclure. Toutefois, annuellement, le cas échéant, les bénéficiaires devront minimalement produire un bilan faisant état des activités réalisées et des coûts qui y sont associés, ainsi que des résultats obtenus.

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Afin de renouveler l'aide financière, les bénéficiaires devront remplir le formulaire approprié. Le renouvellement sera conditionnel au respect de la reddition de comptes établie, de même qu'à l'appréciation positive du MSP eu égard aux actions posées et aux résultats obtenus.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Veuillez consulter la [page Web du PMES](#) pour obtenir le « Formulaire de présentation d'une demande d'aide financière » ainsi que le guide complet de présentation d'une demande d'aide financière pour le programme.

La date limite pour déposer une demande est le **11 octobre 2024**.

INFORMATIONS

Équipe de la prévention de la criminalité : prevention.criminalite@msp.qc.ca